

## I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL (AMII)

### Projet : PROGRAMME INTERCOMMUNAL DE REHABILITATION DU LAC AHEME

**Objet** : Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études techniques complémentaires (APS, APD et EIES) pour le dragage du plan d'eau de Hata à l'entrée des eaux de Couffo.

Référence du marché : PI\_ADELAC\_115907

Identification de la procédure : Avis à Manifestation d'intérêt International + Demande de Proposition

Avis N° 003.../MCVT/ADELAC/PRMP/S-PRMP du 29/04/2026

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt International (AMII) fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC), version 2 et publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le, 26 mars 2026.
2. L'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le Programme Intercommunal de Réhabilitation du Lac Ahémé, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études techniques complémentaires (APS, APD et EIES) pour le dragage du plan d'eau de Hata à l'entrée des eaux de Couffo.
3. Les prestations concernent la conception technique de l'intervention envisagée. Le consultant, sur la base des résultats des différentes études réalisées, veillera notamment à :
  - a. réaliser le levé et la cartographie ;
  - b. faire les sondages et l'analyse des données ;
  - c. réaliser les enquêtes socioéconomiques ;
  - d. proposer un plan de reboisement du bassin versant et des berges des plan d'eau avec des espèces adaptés ;
  - e. élaborer le cahier des charges de l'opérateur de dragage qui sera recruté ;
  - f. concevoir le dossier technique et les plans détaillés des travaux sur la base des différentes études réalisées dans la zone ;
  - g. actualiser l'EIES et le PGES pour la conduite des travaux ;
  - h. assister le maître d'ouvrage dans la sélection de l'entreprise de dragage.
4. Le délai de réalisation de la mission est de **six (06) mois calendaires**.

**BON A LANCER**

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leurs intérêts pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **15 pages maximum**. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (**au moins cinq (05) candidats et au plus huit (08) candidats**) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité Contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'Autorité Contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, **les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.**
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10 points	<p>Activités exercées relèvent des prestations relatives aux études</p> <p>Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ;</p> <p>Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.</p>	Inscription du domaine de prestation sur le RCCM ou les Statuts

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2016-2025) et de l'année en cours	25 points	<p>✓ Pour les anciens cabinets/firmes</p> <p>Avoir réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une étude pour la construction et/ou l'assainissement et/ou l'aménagement de projets d'infrastructure nécessitant le dragage, le creusage ou le remblayage en milieu hydrique ;</li> <li>• une étude d'Impact Environnementale et Social de projets d'infrastructures avec dragage, creusage ou remblayage en milieu hydrique.</li> </ul> <p>. 12,50 points par mission prouvée.</p> <p>✓ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement (Chef de mission), ayant participé à la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une étude pour la construction et/ou l'assainissement et/ou l'aménagement de projets d'infrastructure nécessitant le dragage, le creusage ou le remblayage en milieu hydrique ;</li> <li>• d'une étude d'Impact Environnementale et Social de projets d'infrastructures avec dragage, creusage ou remblayage en milieu hydrique.</li> </ul> <p>. 12,50 points par mission prouvée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les anciens cabinets/firmes</li> </ul> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</li> </ul> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission (copies légalisées des attestations de travail ou attestations de service fait des prestations réalisées).</p>

**BON A LANCER**

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2016-2025) et de l'année en cours	50 points	<p>✓ Pour les anciens cabinets/firmes</p> <p>Avoir réalisé au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux (02) missions d'étude techniques ( APS, APD et EIES) de projets de dragage portuaire, fluvial ou lagunaire.</li> </ul> <p>25 points par mission prouvée jusqu'à un maximum de 50 points pour le nombre total de mission prouvée.</p> <p>✓ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement (Chef de mission), ayant participé à la réalisation d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux (02) missions d'étude techniques ( APS, APD et EIES) de projets de dragage portuaire, fluvial ou lagunaire.</li> </ul> <p>25 points par mission prouvée jusqu'à un maximum de 50 points pour le nombre total de mission prouvée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les anciens cabinets/firmes</li> </ul> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</li> </ul> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du chef de mission (copies légalisées des attestations de travail ou attestations de service fait des prestations réalisées).</p>
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05 points	<p>Existence d'une description présentant la structure ou firme, sa hiérarchie et la définition de la responsabilité de chaque entité qui la constitue :</p> <p>✓ Présentation du Cabinet : une description présentant la structure ou firme et ses domaines d'activités : ..3pts</p> <p>✓ Présentation de l'organigramme du cabinet/firme : .....2pts</p>	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme

**BON A LANCER**

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste de personnel (1 point)</li> <li>✓ Chef de mission : Ingénieur (BAC+5) des Travaux Publics, Option : Ponts et Chaussées ou équivalents : 1,5 pts</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) Hydrographe ou Hydraulicien ou hydrologue spécialiste du dragage : 1,5 pt</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) Architecte paysagiste : 1 pt</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) Halieute BAC+5 : 1 pt</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) géotechnicien BAC+5 : 1 pt</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) topographe BAC+5 : 1 pt</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) en cartographie : 1 pt</li> <li>✓ Ingénieur (BAC+5) en Gestion de l'environnement : 1 pt</li> </ul>	Liste du personnel datée, signée et cachetée et copie simple des diplômes
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>		

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-quinze (75) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des Marchés Publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès :

Nom de l'Autorité Contractante : Agence pour le Développement intégré de la zone Economique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC)

Nom de la Personne Responsable : Doria M. S. A. MIDAHUEN

Adresse électronique de la PRMP : adelac.prmp@gouv.bj

et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement intégré de la zone Economique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC), Commune de Kpomassè,

Ville : Sègbohoulè, Im. Théodore KARL AUGUSTT à SEGBOHOUE BP 1 SEGBOHOUE - Bénin - Tél : +229 01 55 45 50 30, E-mail : [adelac.prmp@gouv.bj](mailto:adelac.prmp@gouv.bj), de 8 heures 00 à 12 heures 30 et de 14 heures 00 à 17 heures 30, heures locales (GMT+1) tous les jours ouvrables.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du Mercredi 06 Mai.....2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement intégré de la zone Economique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC), Commune de Kpomassè, Ville : Sègbohoulè, Im. Théodore KARL AUGUSTT à SEGBOHOUE BP 1 SEGBOHOUE - Bénin - Tél: +229 01 55 45 50 30, E-mail : [adelac.prmp@gouv.bj](mailto:adelac.prmp@gouv.bj).

Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par tout autre mode d'acheminement de leur choix (la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement, etc.). Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

**NB:** Toutes les manifestations n'ayant pas fait l'objet d'un retrait de l'AMII conformément à son point 12 ne seront pas ouvertes et seront retournées aux soumissionnaires à leurs frais.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement intégré de la zone Economique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC), Commune de Kpomassè, Ville : Sègbohoulè, Im. Théodore KARL AUGUSTT à SEGBOHOUE BP 1 SEGBOHOUE - Bénin - Tél : +229 01 55 45 50 30, E-mail : [adelac.prmp@gouv.bj](mailto:adelac.prmp@gouv.bj), au plus tard le Mercredi 10 Juin..2026 à 10 heures 00 minute, heures locales (GMT+1). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêts suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêts (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Agence pour le Développement intégré de la zone

Economique du Lac Ahémé et ses Chenaux (ADELAC), Commune de Kpomassè, Ville :  
Sègbohoulè, Im. Théodore KARL AUGUSTT à SEGBOHOUE BP 1 SEGBOHOUE - Bénin  
- Tél : +229 01 55 45 50 30, E-mail: [adelac.prmp@gouv.bj](mailto:adelac.prmp@gouv.bj),  
le... *Mercrèdi 10 Juin* 2026 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+1).

L'enveloppe extérieure du pli absolument neutre ne portant aucune mention du soumissionnaire mais seulement :

Manifestations d'intérêts de présélection de cabinets en vue du recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études techniques complémentaires (APS, APD et EIES) pour le dragage du plan d'eau de Hata à l'entrée des eaux de Couffo.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêts à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMII et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêts. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité Contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

**BON A LANCER**

SEGBOHOUE, le *29/04/2026*

*[Signature]*  
**Doria M. S. A. MIDAHUEN**  
Personne Responsable des  
Marchés Publics de l'ADELAC

## II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*[insérer Nom du Candidat]*

*[insérer*

*Lieu et date]*

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*<sup>1</sup> ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.<sup>2</sup> ;

**BON A LANCER**

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*

<sup>1</sup> Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<sup>2</sup> Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation